

ORDONNANCE DE POLICE



**OBJET :** Circulation à ANHEE, au carrefour de la rue Ribot, de la rue Grande et de la Place Communale  
Remplacement des feux tricolores.

Le Collège Communal,

- Attendu que la société GENETEC va procéder à des travaux consistant au remplacement de feux tricolores ;
- Attendu que ces travaux sont prévus au carrefour de la RN96 à hauteur de la rue Ribot, de la rue Grande et de la Place Communale à ANHEE
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1°:** A dater du 11 mars 2024 et ce, jusqu'au 22 mars 2024 inclus, la Société GENETEC est autorisée à procéder au remplacement des feux tricolores au carrefour de la RN96 à hauteur de la rue Ribot, de la rue Grande et de la Place Communale à ANHEE.

**Art.2°:** Une signalisation conforme à ce type de chantier (feux tricolores temporaires) sera mise en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Responsable du chantier : GENETEC (081/40.21.21).

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copies de la présente seront adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, au SPW (Mr Gaballo), à la Police Locale, ainsi qu'au demandeur : GENETEC

Anhée, le 05/03/2024.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 06/03/2024.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.